



CDB



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/11/2
3 août 2005

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DE AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Onzième réunion

Montréal, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 3 de l'ordre du jour*

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION

Note du Secrétaire exécutif

RESUME

La présente note a été établie par le Secrétaire exécutif pour rendre brièvement compte de l'état d'avancement des programmes de travail thématiques de la Convention depuis que le dernier rapport a été soumis en février 2005 à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/10/2).

Les rapports thématiques examinés sont les suivants :

- a) Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ;
- b) Diversité biologique marine et côtière ;
- c) Diversité biologique agricole ;
- d) Diversité biologique des forêts ;
- e) Diversité biologique des terres arides et sub-humides ;
- f) Diversité biologique des écosystèmes des montagnes ; et
- g) Diversité biologique des îles.

La présente note a été établie uniquement pour faire rapport sur les programmes de travail thématiques. Toutes les questions de fond et recommandations relatives à ces programmes sont présentées dans les autres documents de travail pertinents de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (voir UNEP/CBD/SBSTTA/11/1/Add.1, annexe II).

* UNEP/CBD/SBSTTA/11/1.

/...

RECOMMANDATION SUGGEREE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être prendre note de l'état d'avancement des travaux qui relèvent des programmes thématiques de la Convention.

/...

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
RESUME	1
RECOMMANDATION SUGGEREE.....	2
ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES.....	4
A. Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (décision VII/4).....	6
B. Diversité biologique marine et côtière (décision VII/5)	6
C. Diversité biologique agricole (décisions VI/5 et VII/3)	11
D. Diversité biologique des forêts (décisions VI/22 et VII/1).....	11
E. Diversité biologique des terres arides et sub-humides (décisions V/23 et VII/2).....	14
F. Diversité biologique des écosystèmes de montagne (décision VII/27)	
G. Diversité biologique insulaire (décision VII/31)	15

ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAIL THEMATIQUES

A. *Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (décision VII/4)*

1. Dans sa décision VII/4, la Conférence des Parties a adopté un programme de travail révisé sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

2. Dans le cadre du programme de travail, le Secrétariat a réalisé, durant la période sur laquelle il est fait rapport, les activités suivantes :

a) Contribution à l'examen approfondi du rapport de synthèse de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire sur les "Les zones humides et l'eau : Services des écosystèmes" établi sous la forme d'un guide pour les Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides ;

b) Collaboration avec le groupe de travail 4 (désignation des sites Ramsar) du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) sur l'élaboration de critères de désignation supplémentaires en rapport avec l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique et celle d'orientations pour leur interprétation (décision VII/4, paragraphes 29 et 30). Une analyse détaillée de la situation actuelle a été faite pour examen par l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/11/13) ;

c) Préparation, au titre des paragraphes 3 et 16 de la décision VII/4 sur les rapports nationaux et la nécessité de disposer de données sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, d'une note (UNEP/CBD/SBSTTA/11/12) consolidant les considérations pertinentes, y compris des propositions sur les voies et moyens de rendre l'examen du programme de travail plus complet et d'élaborer des moyens économiques de faire rapport sur l'exécution de ce programme en fonction des objectifs à l'échelle mondiale ;

d) Contribution aux produits publiés (matériels de l'atelier de formation) pour l'atelier de formation de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur le thème « Zones humides, diversité biologique et eau : Nouveaux outils pour la gestion des écosystèmes » qui a eu lieu à Kushiro au Japon du 29 novembre au 3 décembre 2004. Cette contribution est centrée sur le rôle des accords multilatéraux de gestion des zones humides ;

e) Contribution à l'évaluation détaillée de la gestion des ressources en eau dans l'agriculture (voir paragraphe 3 b) ci-dessous), le Secrétariat participant à un atelier tenu du 5 au 8 juin 2005 à Montpellier (France) dont l'objet était de mettre la dernière main au chapitre sur les "écosystèmes" et de fournir des apports techniques et études de cas pertinents. Des liens entre cette évaluation détaillée et la Convention sur la diversité biologique, en particulier les programmes de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et la diversité biologique agricole, ont été établis. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été invitée à coparrainer officiellement cette évaluation ;

f) Compilation, pour examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion, d'informations sur les écosystèmes de montagne et leur rôle d'alimentation en eau ainsi que des exemples de technologies transférables qui pourraient être utilisées pour mettre en œuvre le programme de travail révisé sur la diversité biologique des eaux intérieures et qui concernent également les écosystèmes de montagne (décision VII/4 paragraph 14 a)) ;

g) Préparation, en conformité avec le paragraphe 7 de la recommandation X/4 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques : i) d'un aperçu des buts et objectifs que contient le Plan stratégique (décision VI/26), cadre d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 (décision VII/30), et de ceux qui sont intégrés dans les divers programmes de travail de la Convention, montrant la relation qui existe entre eux ; ii) d'une matrice reliant les buts et objectifs des programmes de travail sur la diversité biologique marine et côtière et de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures aux activités de ces programmes de travail ; et iii) d'un glossaire de termes utilisés dans le cadre des buts et objectifs adoptés dans la décision VII/30 en vue de préciser les termes utilisés et de faciliter l'application cohérente du cadre des buts et objectifs à

tous les programmes de travail, compte tenu des termes utilisés dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement relatif à la diversité biologique ;

h) Le Secrétaire exécutif a informé le Secrétaire général de la Convention de Ramsar du contenu de la recommandation X/4, en particulier son paragraphe 3, et il a demandé que les informations pertinentes soient communiquées au Groupe d'évaluation scientifique et technique de cette Convention.

3. Au nombre des activités réalisées par les partenaires dans le cadre de l'exécution du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ont figuré les suivantes :

a) Des progrès considérables ont été faits par la Convention de Ramsar, y compris la soumission de 18 projets de résolutions (au 12 juillet 2005) à la neuvième réunion de la Conférence des Parties de cette Convention qui se tiendra en novembre 2005. Les projets de résolution traitent notamment des questions suivantes : i) Orientations scientifiques et techniques supplémentaires pour appliquer le concept d'utilisation rationnelle de Ramsar ; ii) Priorités pour l'application, à l'avenir, de la Convention dans les domaines scientifique et technique ; iii) Engagement de la Convention de Ramsar sur les zones humides dans les mécanismes multilatéraux en cours relatifs à l'eau; iv) La Convention de Ramsar et la conservation et l'utilisation des ressources de poissons ; v) Synergies avec d'autres organisations internationales qui se consacrent à la diversité biologique, y compris collaboration et harmonisation de l'établissement des rapports nationaux entre les conventions et accords relatifs à la biodiversité ; vi) Inscription et gestion des sites Ramsar transnationaux ; vii) Orientations relatives aux sites Ramsar ou parties de sites qui ne remplissent plus les critères d'inscription ; initiatives régionales dans le cadre de la Convention de Ramsar ; viii) Cadre stratégique pour la mise en œuvre de la Convention 2006-2008 ; ix) Le rôle de la Convention de Ramsar en matière de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux catastrophes naturelles ; x) Modus operandi révisé du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar ; xi) Evaluation du Fonds de dotation Ramsar comme mécanisme de financement du Fonds de petites subventions ; xii) Les zones humides et la réduction de la pauvreté ; xiii) Etat des sites de la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale ; xiv) Les organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention ; et xvii) Le rôle important des forums régionaux dans l'application efficace de la Convention dans la région Asie ;

b) Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale a entrepris une évaluation détaillée de la gestion des ressources en eau dans l'agriculture, que dirige l'Institut international de gestion des ressources en eau, en collaboration avec d'autres centres de recherche et partenaires du groupe. Les objectifs et programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique y sont directement mentionnés ;

c) Le Partenariat mondial de l'eau continue de faire des progrès et ses récentes activités ont en particulier porté sur la formation, notamment dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, et la formation de formateurs ;

d) L'Initiative des bassins hydrographiques (une initiative conjointe de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar) met rapidement à profit son potentiel, notamment grâce à une très nette amélioration de son site Web (www.riverbasin.org) ;

e) Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau continue de coordonner les activités de 24 institutions des Nations Unies qui rédigent le deuxième rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, lequel n'est pas loin d'être prêt ;

f) La création d'un groupe de spécialistes des poissons d'eau douce a été considérée comme une priorité par Wetlands International et la Commission de l'IUCN sur la survie des espèces. Ce groupe, dont la première réunion s'est tenue du 7 au 9 mars 2005 à Chester au Royaume-Uni, a été établi sous la forme d'une entreprise en collaboration pour la conservation et l'utilisation durable des poissons tributaires d'eau douce dans le monde ;

g) L'initiative ONU-Eau a suscité un vif intérêt et un débat très animé à la treizième session de la Commission du développement durable, et elle est l'objet de ses recommandations sur le suivi à donner à l'eau et à l'assainissement qui, entre autres choses, demandent à l'ONU-Eau d'accorder dans son mandat la même attention aux questions thématiques de l'eau et de l'assainissement de la Commission à sa treizième session et de promouvoir la coopération et la collaboration interinstiutions à l'échelle du

système tout entier entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur ces questions, et prie le Secrétaire général d'inclure dans son rapport à la Commission du développement durable les activités d'ONU-Eau en rapport avec les domaines thématiques susmentionnés, y compris les rôles et responsabilités des organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans l'exécution et le suivi de l'Agenda de l'eau et de l'assainissement, notamment en identifiant les doubles emplois, les chevauchements et les lacunes ; et

h) L'Evaluation mondiale des eaux internationales présentera sous peu un rapport mondial qui résumera les évaluations qui ont été faites des eaux transfrontières de la planète. Le rapport complet repose sur un nombre élevé d'évaluations régionales dont plusieurs incluent des eaux intérieures comme les rapports sur les mers Baltique et Caspienne, les bassins de l'Amazonie et du lac Tchad, les lacs de la vallée du Rift de l'Afrique de l'Est et le bassin du golfe de Californie/fleuve Colorado.

4. Des onze pays qui avaient au 15 juillet 2005 soumis leur troisième rapport national consacré à l'intégration des objectifs et des activités pertinentes du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, deux signalent qu'ils les ont pleinement intégrés dans leurs stratégies et plans d'action relatifs à la diversité biologique alors que six l'ont fait en partie. Un pays les a pleinement intégrés dans ses politiques et stratégies portant sur les zones humides tandis que six l'ont fait partiellement. Deux les ont exécutés dans leur intégralité en rapport avec les plans de gestion intégrée des ressources en eau et de rendement des eaux et six en partie. Deux pays les ont intégrés complètement dans les activités de coordination et de coopération entre les acteurs nationaux et sept l'ont fait en partie.

B. Diversité biologique marine et côtière (décision VII/5)

5. Dans sa décision VII/5, la Conférence des Parties a adopté un programme de travail fouillé sur la diversité biologique marine et côtière. La présente section donne un bref aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque élément du programme.

1. Gestion intégrée des aires marines et côtières (GIAMC)

6. Le groupe spécial d'experts techniques sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières s'est réuni à Montréal au Canada du 11 au 15 juillet 2005. Son mandat avait été approuvé par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à l'annexe 1 de sa recommandation VIII/3 A. Les travaux du groupe contribueront à la réalisation de l'activité c) de l'objectif opérationnel 1.1 du programme de travail sur l'identification des obstacles s'opposant à la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières aux niveau national et régional ainsi qu'à l'élaboration et à l'application des stratégies telles que les partenariats, les outils et autres moyens permettant de surmonter ces obstacles, y compris en donnant des conseils quant à l'utilisation de ces outils. Le rapport du groupe est à la disposition de l'Organe subsidiaire sous la forme d'un document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA11/INF/9). En outre, les résultats, notamment les outils et stratégies, seront communiqués par le biais du mécanisme du Centre d'échange de la Convention.

7. Le Secrétariat a participé à un atelier intitulé "Changing Currents – Charting a Course of Action for the Future of the Oceans", qui a eu lieu à Vancouver au Canada du 23 au 26 février 2005. Le but de cet atelier était d'identifier des stratégies et actions pratiques propres à modifier la gestion des ressources marines et d'enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique. Le rapport de l'atelier est affiché sur le site suivant : <http://www.sfu.ca/coastalstudies/changingcurrents.htm>.

8. Le Secrétariat participe avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'élaboration du rapport de synthèse de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire sur les écosystèmes marins et côtiers et sur le bien-être de l'homme. Il a remis des commentaires sur deux versions de ce rapport.

9. Le rapport mondial de l'Evaluation mondiale des eaux internationales résume les évaluations des eaux transfrontières de 66 régions de la planète. Cette évaluation a fait une analyse pluridisciplinaire complète de l'état écologique des eaux internationales et des causes profondes des problèmes liés à l'environnement. Le rapport sera disponible sur le site suivant : <http://www.giwa.net>.

10. A leur dixième réunion qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2005 à Athènes, les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable et leurs partenaires de la société civile et des organisations internationales ont adopté une stratégie méditerranéenne pour le développement durable qui sera soumise pour adoption à la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, laquelle se tiendra à Portoroz en Slovénie du 8 au 11 novembre 2005.

11. Un nouveau partenariat entre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a vu le jour durant la conférence « H₂O - From Hilltops to Oceans Global Partnership » tenue à Cairns en Australie du 11 au 14 mai 2005. Ce partenariat relie l'initiative des objectifs des rejets d'eaux usées (WET) à la campagne de l'eau, de l'assainissement et de la santé pour tous. WET-WASH veille à ce que les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'eau et d'assainissement couvrent tous leurs aspects, en particulier la prise de conscience de l'importance que revêt l'assainissement et l'évacuation comme la réutilisation sûres des eaux usées. La campagne vise à nettoyer les aires marines et côtières en s'assurant que tout le monde ait accès à des latrines et à de l'eau potable salubre. Pour de plus amples informations, prière de visiter le site suivant : <http://www.gpa.unep.org/news/gpanew.htm>.

12. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a élaboré des principes directeurs pour la remise en état et la reconstruction des zones touchées par le tsunami. Ces principes directeurs, qui reposent sur des concepts de gestion intégrée des zones côtières, y compris la participation du public à la prise de décisions au niveau des collectivités locales, ont été adoptés à une réunion sur la remise en état et la gestion des zones côtières dans la région touchée par le tsunami qui s'est tenue au Caire le 17 février 2005. Les principes directeurs sont disponibles sur le site suivant : <http://www.gpa.unep.org/tsunami/>.

2. *Ressources vivantes marines et côtières*

Récifs coralliens et écosystèmes connexes

13. Le plan de travail spécial sur le blanchissement des coraux a été mis à jour par la Conférence des Parties à sa septième réunion et il est décrit à l'annexe I de la décision VII/5. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de continuer à faciliter l'exécution de ce plan de travail en étroite collaboration avec l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, ses partenaires, les programmes des mers régionales du PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), et les autres organisations concernées. La présente section fait rapport sur un certain nombre d'activités d'exécution.

14. Un rapport intérimaire décrivant les activités pertinentes de la Convention sur la diversité biologique a été remis à la réunion générale de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens qui s'est tenue aux Seychelles du 25 au 27 avril 2005.

15. Des lignes directrices pour l'évaluation rapide et la surveillance des dégâts causés par le tsunami aux récifs coralliens ont été établies par une équipe d'experts du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens, de Coral Reef Degradation in the Indian Ocean (CORDIO), UICN, de ReefBase, de ReefCheck et du Réseau international d'action pour les récifs coralliens qui travaille sous l'égide de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens et de la Société internationale d'étude des récifs coralliens. Ces lignes directrices ont été soumises au groupe de travail sur les catastrophes en Asie du PNUE de telle sorte qu'elles puissent être appliquées par les experts se livrant à des évaluations de récifs coralliens.

16. Le Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens a produit des manuels mondiaux et régionaux sur la surveillance socio-économique. Il travaille également avec le WorldFish Center à la mise en place d'une base de données qui servira à évaluer les tendances mondiales, régionales et nationales de la dépendance des populations à l'égard des ressources marines, les menaces et l'état de gouvernance. Pour de plus amples informations, prière de visiter le site : www.gcrmn.org.

17. Une deuxième édition de l'Atlas mondial des Mangroves est en cours d'élaboration par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la Société internationale

pour les écosystèmes des mangroves, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Unesco, le Centre mondial de surveillance continue de conservation de la nature du PNUE et le Réseau international de l'Université des Nations Unies pour l'eau, la santé et l'environnement (UNU-RIEES). C'est en 1997 que cet atlas a été publié pour la première fois. La deuxième édition mise à jour, qui devrait être publiée à la fin de 2005, est destinée aux gestionnaires, spécialistes de la conservation et scientifiques.

18. Le projet d'initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique sud a entamé ses activités avec un atelier technique qui a eu lieu du 24 au 28 janvier 2005 à Nouméa. Il appuiera la protection et la gestion adaptative des récifs corallines en tant qu'assise du développement durable. Financé par l'Agence française pour le développement, le FEM français et un certain nombre d'autres partenaires, cette initiative d'un montant de 11 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique favorisera les activités sur le terrain relatives aux aires marines protégées, à la gestion des bassins hydrographiques, à l'évaluation économique ainsi qu'à la restauration des récifs coralliens, et elle consistera en une base de données régionales et en des réseaux de surveillance. Elle sera dotée d'un vigoureux élément de transfert de technologie et de savoir. Dix pays insulaires du Pacifique et trois territoires français y participeront.

Autres ressources vivantes

19. Le Secrétariat a participé à la sixième réunion du processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer qui s'est tenu à New York du 6 au 10 juin 2005. En outre, il a pris part à deux réunions qui avaient été convoquées en marge de cette consultation, à savoir une réunion du mécanisme de coordination des Nations Unies sur les questions océaniques (ONU-Océans) et une réunion du comité directeur du Forum mondial sur les océans et les côtes.

20. A sa vingt-sixième session tenue du 7 au 11 mars 2005, le Comité des pêches de la FAO a adopté une série de directives volontaires pour l'étiquetage écologique des produits de la pêche. Ces nouvelles directives arrêtent les principes généraux qui doivent régir les programmes d'étiquetage écologique ainsi que les conditions et critères minima à remplir pour déterminer si une étiquette écologique doit être accordée, conformément au code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

21. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée a interdit la pêche au chalut à des profondeurs supérieures à 1 000 m. Cette interdiction est la première en son genre dans le monde. Les fonds marins en deçà de 1 000 m n'ont pas encore été exploités par les flottes de pêche en Méditerranée et l'interdiction est une mesure de précaution dont l'objet est de protéger les écosystèmes encore intacts et mal compris des fonds marins. Plus de la moitié de la mer Méditerranée est de nos jours protégée des impacts de la pêche au chalut.

22. Les calculs de l'indice trophique marin (un des indicateurs mondiaux approuvés dans sa décision VII/30 par la Conférence des Parties pour essai immédiat) sont maintenant disponibles sur le site Web du projet « Sea Around Us » de l'University of British Columbia www.searounds.org. Des données de séries chronologiques de cet indice et de l'indice connexe Fishing-in-Balance (FiB) sont disponibles pour la zone économique exclusive de chaque pays pour les années 1950 à 2001. Elles seront actualisées à intervalles périodiques jusqu'en 2010. La création de cet indicateur permet également d'exécuter l'activité a) de l'objectif opérationnel 2.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière.

23. La FAO a produit deux nouveaux rapports d'importance pour la pêche dans le monde. Ce sont : le rapport de 2004 intitulé "La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)"^{1/} et le rapport intitulé "Situation des ressources halieutiques marines dans le monde"^{2/}. Le rapport SOFIA est publié tous les deux ans afin de donner aux responsables de l'élaboration des politiques, à la société civile et à

1/ Voir http://www.fao.org/sof/sofia/index_en.htm.

2/ Voir <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5852e/y5852e00.pdf>

ceux qui tirent leur subsistance du secteur une vue complète, objective et globale des pêches de capture et de l'aquaculture, y compris les questions de politique apparentées. Le rapport "Situation des ressources marines dans le monde" met à jour l'étude faite à intervalles réguliers de l'état de la pêche en mer et des ressources halieutiques dans le monde, fondé qu'il est principalement sur les données statistiques des captures d'un bout à l'autre de 2002, d'évaluations pertinentes des stocks de poissons et d'autres renseignements complémentaires disponibles jusqu'en 2004. Il décrit la situation dans le monde, fait état des principales tendances et donne des informations plus détaillées pour chacune des zones statistiques de la FAO.

24. Le programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE a établi un Fonds des petites subventions en vue de promouvoir des pratiques de pêche durables et d'autres moyens de subsistance pour les pêcheurs. Ce fonds a été lancé en 2005 sous la forme d'un programme pilote avec des ressources de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)^{3/}.

25. Le 'Recensement de la vie marine' ou Centre d'études de la vie marine, une initiative prise il y a 10 ans pour évaluer et expliquer la diversité, la distribution et l'abondance de la vie marine dans les océans, a actualisé son Système d'information biogéographique de l'océan (OBIS) en y ajoutant des données et en le rendant plus fonctionnel. Ce système est un système d'information électronique qui fournit des données de référence géographiques sur les espèces marines dans le monde^{4/}.

26. La Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT) a décidé d'interdire à l'échelle internationale la pêche au requin pour ses ailerons (opération qui consiste à couper l'aileron d'un requin et à remettre l'animal à l'eau) dans la partie orientale de l'océan Pacifique. Cette décision vise également à améliorer la collecte d'informations sur les requins au sein des pêcheries de la commission^{5/}.

3. Aires marines et côtières protégées

27. Les aspects de la décision VII/5 concernant les aires marines et côtières protégées sont mis en oeuvre par le biais d'un certain nombre d'activités en cours dont quelques-unes sont résumées ci-dessous.

28. Le Secrétariat a l'intention d'utiliser les résultats du premier Congrès international sur les aires marines protégées qui se tiendra à Geelong en Australie du 23 au 27 octobre 2005 pour peaufiner les avis techniques sur la conception des réseaux et, en particulier, la cohérence écologique de ceux-ci comme le lui demande le paragraphe 37 de la décision VII/5. Le groupe de travail de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens sur les aires marines protégées l'aidera également dans cette tâche.

29. Deux études de base sur les aires marines au-delà des limites de la juridiction nationale ont été établies pour la première réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées tenue à Montecatini en Italie du 13 au 17 juin 2005. La première s'est penchée sur les aspects de la diversité biologique dans les aires marines au-delà des limites de la juridiction nationale alors que la seconde faisait une analyse du régime juridique international en vigueur dans ces aires. Ces études donnent ensemble suite aux décisions VII/5 et VII/28.

30. Le programme des mers régionales du PNUE et le Secrétariat de la Convention ont achevé une analyse de la manière dont les réseaux régionaux d'aires marines et côtières protégées contribuent à la réalisation de l'objectif 2012 du Sommet mondial pour le développement durable sur un réseau représentatif (voir également les décisions VII/5 et VII/28). Le programme des mers régionales a envoyé un stagiaire qui travaillera sous la supervision du Secrétariat afin d'achever ce projet dont les résultats seront utilisés pour informer l'Organe subsidiaire en application du paragraphe 39 de la décision VII/5 qui prie le Secrétaire exécutif de dresser un compte rendu des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial, dans le cadre de son rapport sur le programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière.

^{3/} Pour de plus amples informations sur cette initiative, visiter <http://www.cep.unep.org>.

^{4/} On peut trouver des informations sur le Recensement de la vie marine à <http://www.coml.org/coml.htm> while OBIS is available at <http://www.iobis.org/>.

^{5/} On peut trouver des informations additionnelles sur <http://www.ens-newswire.com/ens/jun2005/2005-06-29-03.asp>.

31. La première version de la base de données sur les aires marines protégées prévue dans le paragraphe 38 de la décision VII/5 est maintenant disponible en ligne à : <http://www.mpaglobal.org/index.php?action=search>. Le travail d'élaboration de cette base de données a été entrepris par le Fisheries Centre de l'University of British Columbia en collaboration avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE et le Fonds mondial pour la nature.

32. Un projet sur les aires marines protégées en tant qu'outil de conservation des écosystèmes et de gestion de la pêche a été mis sur pied par l'Union européenne. Dix-sept instituts de recherche européens oeuvrent ensemble pour donner des avis de politique et élaborer des méthodologies d'analyse du potentiel de différents régimes pour les aires marines protégées. Les principaux résultats de ce projet consisteront en une base scientifique améliorée pour l'utilisation des aires marines protégées et outils de conservation des écosystèmes et de gestion de la pêche dans les eaux de l'Union européenne.

33. Le Programme d'environnement pour les Caraïbes du PNUE poursuit son programme de formation de formateurs à la gestion des aires marines protégées. A ce jour, quatre cours régionaux ont été organisés et deux autres le seront en 2005 et 2007 respectivement, les participants se chargeant d'impartir une formation de suivi au niveau local. Le but de cette activité est d'accroître le nombre des gestionnaires qualifiés d'aires marines protégées dans la région des Caraïbes.

4. Mariculture

34. La FAO élabore une nouvelle série de fiches sur l'aquaculture qui comprendront des informations et des descriptifs spécifiques sur des sujets que viendront étayer des graphiques, y compris des cartes des systèmes d'information géographique. Les fiches contiennent une synthèse des informations adaptées pour illustrer les différentes caractéristiques de chaque sujet d'aquaculture^{6/}.

35. La FAO a participé avec d'autres organisations à la production de plusieurs nouvelles publications importantes pour l'aquaculture. Ces publications renferment des rapports de réunions et d'ateliers d'experts ainsi que des orientations techniques pour l'aquaculture^{7/}.

5. Espèces exotiques et génotypes

36. Le Secrétariat, en collaboration avec le programme mondial sur les espèces envahissantes et le programme des mers régionales du PNUE, a organisé un atelier en vue d'élaborer avec ses principaux partenaires et organisations un programme de travail conjoint sur les espèces marines exotiques envahissantes. Cet atelier, qui a eu lieu du 27 au 29 juin 2005 dans les locaux du secrétariat à Montréal, a identifié les lacunes dont souffraient les activités relatives aux espèces marines envahissantes et mis en place un programme pour y remédier. Ce travail contribuera au lancement d'une initiative de gestion des espèces exotiques marines envahissantes et ce, en conformité avec l'activité a) de l'objectif opérationnel 5.2. Le rapport de la réunion est mis à la disposition de l'Organe subsisdiaire sous la forme d'un document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA11/INF/10). L'atelier a également donné suite à une demande formulée dans le paragraphe 26 e) de la décision VI/23* qui le Secrétaire exécutif d'élaborer un programme conjoint de travail, par l'intermédiaire du réseau de partenariat du Programme mondial sur les espèces envahissantes, entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention relative aux zones humides, l'Organisation maritime internationale, la Convention internationale pour la protection des végétaux et d'autres organismes pertinents;

37. Le Secrétariat participe avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes et le Programme des mers régionales du PNUE à un projet dont le but est d'élaborer et de piloter un cours de formation à vocation régionale sur les espèces marines exotiques envahissantes.

*Un représentant a émis une objection formelle au cours du processus d'adoption de cette décision et a indiqué qu'il estimait que la Conférence des Parties ne pouvait légitimement adopter une motion ou un texte grevé d'une objection formelle. Quelques délégués ont exprimé des réserves à l'égard de la procédure d'adoption de la décision (voir UNEP/CBD/COP/6/20, paragraphes 294 à 324).

6. Généralités

38. Le Secrétariat a participé à la réunion d'ONU-Océans (mécanisme de coordination des institutions des Nations Unies s'occupant des questions océaniques), qui a eu lieu les 25 et 26 janvier 2005 dans les locaux de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco. Plusieurs groupes d'étude ont été créés à cette réunion. Le Secrétariat coordonne les travaux du groupe d'étude sur la diversité biologique dans les aires marines au-delà des limites de la juridiction nationale, qui a entre autres choses passé en revue les documents de base relatifs à cette question qu'avait établis le groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées.

39. Le Secrétariat aide à préparer une réunion de coordination entre la Convention sur la diversité biologique et la Commission de la mer Noire qui doit normalement se tenir du 15 au 17 septembre 2005 à Istanbul en Turquie. Le but de cette réunion est de travailler à l'harmonisation du travail de mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole sur la conservation du paysage et de la biodiversité de la mer Noire, tant pour ce qui est des dispositions juridiques que des activités portant sur les objectifs et les indicateurs.

C. Diversité biologique agricole (décisions VI/5 et VII/3)

40. En réponse à la décision VI/5, qui contient en annexe le programme de travail sur la diversité biologique agricole, et à la décision VII/3, les principales activités suivantes ont été entreprises en collaboration avec des partenaires et autres organisations compétentes :

a) Le Secrétaire exécutif a soumis à la FAO un rapport succinct sur les activités entreprises dans le cadre de la Convention sur : i) la surveillance de l'exécution du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ; et ii) l'établissement d'un deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde. Ce rapport sera examiné à sa troisième réunion par le groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;

b) Le Secrétariat a collaboré avec l'Unité économie et commerce du PNUE à l'élaboration d'une évaluation de l'intégration des politiques commerciales dans le secteur agricole (décision VII/3, paragraphe 10). Le but de cette initiative est de favoriser l'application de la Convention en développant dans les pays en voie de développement les capacités institutionnelles et gouvernementales nationales nécessaires pour évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques qui utilisent au mieux les avantages tirés de politiques commerciales dans le secteur agricole tout en réduisant au maximum l'impact sur la diversité biologique agricole ;

c) Le Secrétariat a été représenté à la conférence organisée du 31 janvier au 5 février 2005 à la Haye aux Pays-Bas par la FAO et le gouvernement néerlandais sur l'eau pour l'alimentation et les écosystèmes, et il y a fait un exposé. Les sujets débattus à cette conférence ont constitué un excellent exemple global de l'exécution de ces programmes de travail sur la diversité biologique agricole et la diversité biologique des eaux intérieures au niveau sectoriel et sur le terrain ; et

d) Le Secrétariat a collaboré avec les rédacteurs du projet de plan stratégique pour partenaires éco-agricoles et il a pris une part active à l'élaboration de l'évaluation détaillée faite par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale de la gestion des ressources en eau dans l'agriculture (voir également le paragraphe 2 e) ci-dessus). Il continue d'oeuvrer en liaison avec le groupe de contact sur l'agriculture et les zones humides du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar.

41. Des onze pays qui avaient soumis au 15 juillet 2005 leur troisième rapport national sur la formulation de stratégies, programmes et plans nationaux qui assurent l'élaboration et la mise en œuvre avec succès de politiques et mesures propres à favoriser la conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique agricoles (décisions III/11 et IV/6), deux (Botswana et République démocratique du Congo) ont signalé que de tels plans sont en cours d'élaboration, six (Algérie, Bangladesh, Namibie, Norvège, République de Corée et Sénégal) que des dispositions ont été prises et deux (Finlande et Suède) qu'ils ont donné une suite complète aux décisions.

D. Diversité biologique des forêts (décisions VI/22 et VII/1)

42. Dans sa décision VI/22, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif : i) de préciser les fondements théoriques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses rapports avec le concept de gestion durable des forêts ; ii) de compiler les meilleures pratiques en vigueur sous la forme d'une boîte à outils pour favoriser et appuyer les approches intégrées et intersectorielles entre la diversité biologique des forêts et d'autres politiques ; iii) d'entreprendre des actions en collaboration en vue de l'exécution du programme de travail élargi ; iv) de créer un groupe de travail sur les ressources forestières non ligneuses ; v) de mettre en place un portail Internet ; vi) d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, du Partenariat de collaboration sur les forêts, et, en particulier, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; et vii) d'inviter les organisations compétentes à collaborer sur les questions relatives à la prévention et à la gestion des incendies de forêt.

43. Dans sa décision VII/1, la Conférence des Parties a entre autres choses prié le Secrétaire exécutif : i) de poursuivre ses travaux sur le rapport consacré aux effets d'un manque d'application des lois forestières sur la diversité biologique ; et ii) de proposer, en collaboration avec le groupe spécial d'experts sur l'examen de l'application du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, des objectifs axés sur les résultats à intégrer dans le programme de travail.

44. En réponse à ces décisions, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

a) Il a participé à la cinquième réunion du groupe de travail du Partenariat en collaboration sur les forêts chargé de la rationalisation des rapports relatifs aux forêts, qui s'est tenue le 16 janvier 2005 à Rome au siège de la FAO. Le groupe a débattu de la valeur ajoutée du cadre d'informations du partenariat fondé sur la toile (www.fao.org/forestry/site/2082/en) aussi bien pour les organisations membres du partenariat qui collectent et analysent des informations que pour les pays qui compilent des rapports, et il s'est penché sur différentes façons de développer plus avant et, finalement, d'utiliser ce cadre pour aider à améliorer l'efficacité des rapports au niveau national ;

b) Il a participé à la consultation d'experts du groupe de travail du partenariat chargé de la rationalisation des rapports relatifs aux forêts qui s'est tenue les 13 et 14 avril 2005 à New York. Les experts de pays ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le groupe pour faciliter l'accès par tous les grands processus internationaux aux rapports nationaux sur les forêts et pris note des mesures prises pour organiser les informations en fonction des (sept) éléments thématiques adoptés à l'échelle internationale de la gestion durable des forêts ;

c) Il a participé à la troisième réunion d'experts organisée du 17 au 19 janvier 2005 à Rome sur l'harmonisation des définitions relatives aux forêts pour utilisation par diverses parties prenantes en vue de contribuer à une amélioration de la communication et de l'information sur les questions relatives aux forêts et de promouvoir un emploi sans ambiguïté aucune des définitions dans divers processus internationaux ;

d) Il a accepté, en sa qualité de membre du Partenariat en collaboration sur les forêts, de faciliter l'expansion du Service mondial d'information forestière de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (<http://www.gfis.net>) en partageant les métadonnées et autres initiatives d'information pertinentes qui pourraient aider à réduire le fardeau que représente pour les pays l'établissement de rapports ;

e) Il a organisé un forum électronique pour recevoir des contributions destinées à mettre la dernière main au rapport sur la viabilité de la chasse à la viande de brousse établi par le groupe de liaison sur les ressources forestières non ligneuses. Une version révisée du rapport est en cours de préparation pour publication dans la série d'ouvrages techniques de la Convention sur la diversité biologique ;

f) Il a participé à New York à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et fait des déclarations au titre du point de l'ordre du jour consacré au renforcement de la coopération et au segment de haut niveau. Le Secrétariat a également été l'hôte d'une réunion consacrée à l'intégration des objectifs axés sur les résultats dans le programme de travail forestier fondé sur les

travaux du groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts ;

g) Il a rédigé un chapitre sur la restauration des forêts montagnardes tropicales pour l'ouvrage du Fonds mondial pour la nature intitulé “*Forest Restoration in Landscapes: beyond Planting Trees*”.

45. Les activités ci-après ont été entreprises par d'autres organes et elles ont contribué à l'application des décisions VI/22 et VII/1 de la Conférence des Parties :

1. Conservation, utilisation durable et partage des avantages

46. Le Partenariat mondial pour la réhabilitation des paysages forestiers a organisé en avril 2005 à Petrópolis au Brésil un atelier mondial sur la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers. Y ont pris part des experts de 41 pays qui se sont livrés à un échange d'expériences sur cette question.

47. L'IUCN – Union mondiale pour la nature et le Fonds mondial pour la nature ont publié un rapport sur les approches par écosystème et la gestion durable des forêts, qui traite de tentatives innovatrices faites récemment pour réorienter la foresterie vers une approche plus générale. Les principaux résultats, qui deviendront partie d'un prochain ouvrage, ont été présentés en mai 2005 à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

48. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a organisé en avril 2005 un atelier sur les méthodes de certification par étape. Elle a également publié une version révisée de ses critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts tropicales naturelles qui comprend une série simplifiée d'indicateurs et un format réduit pour l'établissement des rapports.

49. L'Unesco a organisé du 9 au 11 mars 2005 à Nancy (France) une réunion d'experts pour évaluer leur contribution à la conservation et au développement durable des forêts ainsi que pour générer des orientations additionnelles à l'exécution en cours du programme des forêts du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco au cours des années à venir. Le Secrétariat y a participé.

2. Contexte institutionnel et socio-économique favorable

50. La Banque mondiale, en collaboration avec divers organismes donateurs et gouvernements, continue de soutenir partout dans le monde les processus d'application et de gouvernance des lois forestières et ce, afin de réduire l'abattage illicite d'arbres et d'atténuer la dégradation des forêts qui en résulte.

51. L'Union internationale des instituts de recherches forestières poursuit l'exécution de son projet sur les forêts, la société et l'environnement dans le monde qui a pour but d'identifier et d'analyser les questions clés et les paradigmes en évolution touchant aux forêts, et de renforcer le dialogue entre les décideurs et les chercheurs.

52. Dans le cadre du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières tenu en août 2005, le programme spécial de cette organisation pour les pays en développement a offert une série de cours de formation sur les sujets suivants :

- a) Utilisation des outils technologiques de l'information et de la communication dans la recherche forestière ;
- b) Initiatives forestières internationales et leur mise en œuvre dans le contexte des programmes forestiers nationaux – Lier la recherche et la science à la pratique ;
- c) Communiquer la recherche forestière – Faire travailler la science pour la politique et la gestion ; et
- d) Critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts.

53. La FAO a publié son rapport “*En quête d'excellence : gestion exemplaire des forêts dans la région de l'Asie/Pacifique*”, qui conclut que le renforcement des droits de propriété, la prise en compte

des moyens de subsistance des habitants et la mise en place de structures institutionnelles appropriées sont indispensables pour obtenir une gestion durable des forêts.

3. Connaissances, évaluation et surveillance

54. Le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) a publié un rapport intitulé “*Forestry Education in Sub-Saharan Africa and Southwest Asia: Trends, Myths and Realities*”.

55. La FAO a lancé son rapport intitulé ‘*Situation des forêts du monde 2005*’, qui traite de sujets consacrés au renforcement des avantages économiques tirés des forêts ainsi que de questions relatives aux ressources forestières, à la conservation et à la gestion des forêts, aux institutions et au dialogue international sur les politiques forestières.

56. La FAO continue d'aider les pays en voie de développement à préparer des évaluations de leurs ressources forestières et arboricoles ainsi qu'à améliorer la gestion de leurs forêts par le biais d'inventaires des ressources forestières et arboricoles, y compris leurs utilisations et leurs avantages. Plusieurs projets nationaux additionnels sont en cours d'élaboration.

57. Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a publié une étude technique des informations écologiques visant à identifier les facteurs qui rendent les plantes sauvages forestières sensibles aux méthodes de récolte du bois. La publication est destinée à ceux et celles qui participent à l'évaluation et à la réglementation des activités de récolte du bois en Asie du Sud-Est afin de réaliser les buts en matière de conservation.

E. Diversité biologique des terres arides et sub-humides (décisions V/23 et VII/2)

58. On trouvera dans la note du Secrétaire exécutif au titre du point 4.1 de l'ordre du jour un rapport détaillé de l'examen, de l'élaboration plus poussée et du peaufinement du programme de travail sur les terres arides et sub-humides comme en a fait la demande la décision V/23 et l'a entériné la décision VII/2 (UNEP/CBD/SBSTTA/11/4, Add. 1 et 2 et documents d'information connexes).

F. Diversité biologique des écosystèmes de montagne (décision VII/27)

59. Dans sa décision VII/27, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et elle a invité les Parties, autres gouvernements et organisations compétentes à entreprendre des activités en vue de son exécution.

60. En réponse à cette décision, le Secrétariat :

a) a oeuvré en liaison avec le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes, le Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, le Partenariat de la montagne et l'Evaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes de DIVERSITAS, à l'exécution du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes ainsi qu'à la définition des buts et objectifs du programme de travail ;

b) a contribué à l'élaboration du questionnaire sur la création d'une Initiative de partenariat pour les montagnes et de matériels techniques à présenter et distribuer durant une manifestation du Partenariat pour les montagnes qui a eu lieu en marge de la douzième session de la Commission du développement durable ;

c) a contribué au chapitre 27 révisé de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire sur les systèmes de montagne ;

d) a participé à une consultation électronique sur le Plan d'action de Cuzco du Partenariat de la montagne ;

e) a compilé, assemblé et synthétisé, avec le concours d'un stagiaire, des informations sur le rôle que jouent les écosystèmes de montagne dans la production et la préservation des ressources d'eau douce ;

f) a préparé, en collaboration avec des partenaires compétents, un document consacré aux objectifs globaux axés sur les résultats du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/11/10).

61. D'autres organes ont entrepris les activités ci-après qui ont contribué à l'exécution du programme de travail :

a) L'Evaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes a contribué à l'exécution du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, en particulier ses buts 2.2, 2.3, 3.1 et ses activités 2.3.2, 3.1.4, 3.4.3 et 3.4.8. Elle a également coordonné la préparation du chapitre 27 de l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire sur les systèmes de montagne. Elle a enfin rédigé un ouvrage intitulé "Land Use Change and Mountain Biodiversity", qui couvre un large éventail de sujets allant de la diversité biologique des hautes montagnes à l'utilisation durable des terres dans les régions tropicales et subtropicales ;

b) Le Centre international de mise en œuvre intégrée des montagnes a poursuivi l'exécution d'un projet de conservation de la diversité biologique dans le complexe de Kangchenjunga, adoptant une approche par écosystème/paysage et la création de couloirs biologiques. Il met en place une vaste base de données sur la diversité biologique et les aires protégées de la région Himalaya - Hindu Kush en vue de faciliter les échanges d'information entre pays membres. Ce centre exécute par ailleurs un programme régional dont l'objet est de renforcer l'équité et la sécurité de subsistance au moyen de la gestion durable des ressources de la diversité biologique pour les autochtones de la partie occidentale des Himalayas ;

c) En collaboration avec ses membres, le Partenariat de la montagne a organisé, durant la première réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées en juin 2005 à Montecatini (Italie), un colloque intitulé "Une vision de la diversité biologique dans les Alpes et les Carpates : Exécution du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées dans la conservation de deux écorégions montagneuses d'une importance mondiale".

G. Diversité biologique insulaire (décision VII/31)

62. Dans sa décision VII/31 sur le programme de travail pluriannuel jusqu'en 2010, la Conférence des Parties a considéré que la diversité biologique insulaire était le nouveau domaine thématique qu'il fallait développer aux fins d'un examen approfondi à la huitième réunion des Parties en 2006. Elaboré au moyen d'un processus préparatoire et peaufiné par l'Organe subsidiaire à sa dixième réunion, un projet de programme de travail a été recommandé pour adoption par la Conférence des Parties à sa huitième réunion (recommandation X/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques).

63. Conformément à la recommandation X/1, le Secrétaire exécutif a commencé à compiler des actions à l'appui du programme de travail sur la diversité biologique insulaire que referment les projets examinés par l'Organe subsidiaire à sa dixième réunion et les suggestions reçues durant cette réunion.

64. Au nombre des autres activités pertinentes qu'il convient de mentionner figurent les suivantes :

a) Un numéro spécial du livre de poche annuel des statistiques mondiales (ONU) sur les petits Etats insulaires en développement (ST/ESA/STAT/SER.V/29/SIDS) a été publié. Il constitue un recueil des indicateurs de développement économique et social de base qui, ensemble, offrent un cadre pour l'évaluation en termes quantitatifs de l'état de développement actuel de chacun de ces pays ;

b) Le Cook Islands Natural Heritage Trust a restructuré son site Web qui inclut maintenant une base de données multimédias sur les plantes et les animaux des îles Cook. Cette base de données, dont la préparation a pris plus d'une dizaine d'années, contient une liste de quelque 4 000 espèces qui comprend la quasi-totalité des espèces connues des experts et répertoriées dans des publications ;

c) Une conférence internationale sur le thème "Built Environment Issues in Small Island States" se tiendra du 14 au 19 août 2005 à Kingston en Jamaïque. Elle est organisée dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable ; et

d) La FAO organisera à Rome du 19 au 26 novembre 2005 une conférence extraordinaire sur les petits Etats insulaires en développement et ce, à titre de suivi des recommandations de la réunion internationale sur l'examen décennal de la mise en œuvre du programme d'action de la Barbade tenue du 10 au 14 janvier 2005 à Port-Louis (Maurice).

/...